

Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel"

2^e groupe de travail "Marais du Couesnon", 15 octobre 2018

Orientation	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives
	Action 1.1 : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie	Opération 11.2 : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides	Le Projet Agro-Environnemental et Climatique de la basse vallée du Couesnon a été initié par l'animateur Natura 2000, puis a été repris et animé par le syndicat mixte animateur du SAGE Couesnon.
		Opération 11.4 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec le projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel	Dans le cadre des mesures compensatoires RCM, le syndicat mixte du Mont Saint-Michel a mis en œuvre des travaux sur l'Anse de Moidrey : création de chenaux pour la gestion des masses d'eau, création de mares pour les amphibiens, développement de roselières. Un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie Ouest vient d'être initié, dans le cadre d'un appel à initiative de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, afin d'assurer une gestion pérenne et économiquement viable du site ainsi qu'un volet valorisation auprès du public. L'envasement constaté des canaux de l'Anse de Moidrey avait été prévu dès le départ du projet et un curage d'entretien avait été programmé. Ce calendrier a été modifié dans le cadre de la création de l'EPIC. Cependant une première phase d'entretien sur le Couesnon devrait être engagée au cours des prochaines années. Les élus locaux soulignent leur inquiétude de voir le financement de ces travaux intégré à la fiscalité locale. Vincent Bichon souligne que le barrage étant situé sur le Domaine Public Maritime, le financement de l'entretien doit revenir à l'Etat en attendant la reprise du dossier par l'EPIC. Manche Nature pose la question de la destination des boues qui seront extraites des chenaux. Concernant l'aval du barrage, l'association souligne que des travaux de réparation du seuil de partage dans le Couesnon ont été réalisés début 2018 et que, bien que situé en site classé, l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites a été sollicité a posteriori pour la création d'une piste sur les herbues. Le SMIX Mont Saint-Michel précise que les travaux ont été réalisés suivant une procédure d'urgence avec un accompagnement par les services de l'Etat, au vu de la nécessité de remettre en fonctionnement rapidement le chenal est du Couesnon, mais que la réglementation a été respectée.
		Opération 11.5 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la mise en œuvre et la révision des documents de gestion d'espaces protégés	Le Document d'objectifs Natura 2000 et le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Sougeal ont été élaborés conjointement et une coordination étroite est maintenue depuis dans la mise en œuvre des deux dispositifs. De même le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du marais de la Folie a intégré les orientations du DocOb.
		Opération 11.6 : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000	Les projets et programmes de travaux font l'objet d'une évaluation des incidences au titre du site Natura 2000 et du site classé.
	Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel	Opération 12.4 : Mettre en place des supports d'information et d'observation du patrimoine naturel sur les zones humides terrestres de la baie	La maison de la RNR du marais de Sougeal sera inaugurée au printemps 2019. Elle aura pour but d'informer sur le fonctionnement du marais et de sensibiliser sur les enjeux naturels présents. Une valorisation des autres territoires de la Baie sera proposée dans le cadre d'une interface numérique présentée au public. Le cheminement matérialisé en bordure du marais va évoluer pour connecter la maison des marais avec les observatoires écologiques.
	Action 1.3 : Maîtriser l'impact de la pression des activités touristiques et de loisir sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Opération 13.1 : Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles	Des aménagements ont été mis en œuvre sur le marais de Sougeal pour connecter les deux observatoires ornithologiques entre eux.

<i>Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques</i> <i>(actions transversales)</i>	<i>Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables</i>	<i>Opération 14.2 : Encourager et soutenir la reconversion des terres arables en herbages extensifs</i>	Le syndicat mixte du SAGE Couesnon indique que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques système ont très bien fonctionné dans la basse vallée du Couesnon, notamment sur le volet remise en herbe des exploitations. A l'inverse, les MAEC localisées n'ont eu que très peu de succès. En effet, l'objectif de favoriser une extensification des pratiques est limité par la petite proportion des exploitations incluse dans les marais, ce qui n'incite pas les agriculteurs à s'y investir. De plus, le délai de paiement très long des aides suite au transfert de l'autorité de gestion aux régions a favorisé un désengagement des agriculteurs vis-à-vis du dispositif.
		<i>Opération 14.3 : Maintenir ou favoriser un pâturage extensif des prairies</i>	Les associations Bretagne Vivante et le Groupe Ornithologique Normand soulignent qu'il serait essentiel de pouvoir évaluer les mesures mises en oeuvre, pour analyser les écueils et définir quelles sont les MAEC adaptées au contexte local en vue de la prochaine programmation.
		<i>Opération 14.4 : Encourager les pratiques de fauche tardive</i>	Vincent Bichon souligne la souplesse nécessaire dans les autorisations de dates de fauche et d'entretien des parcelles, la météo étant variable d'une année sur l'autre. Or, autant la région Bretagne a apporté une réponse rapide aux dérogations sollicitées en 2018, autant la région Normandie n'a pas répondu. La DREAL Normandie précise que les contrôles de mises en oeuvre des MAEC sont réalisés par l'Agence de Services et de Paiement, qui n'est pas toujours en lien avec les contraintes de terrain. Si des manquements au cahier des charges MAEC sont constatés lors des contrôles, et même s'ils peuvent s'expliquer par des raisons techniques, le risque est grand de ne pas percevoir le paiement des aides en retour.
		<i>Opération 14.5 : Développer une gestion différenciée des bandes enherbées et des milieux de contact</i>	L'association Amis du rivage de la baie indique que cette disparité d'accompagnement entre les deux régions est une nouvelle preuve du besoin de coordination entre les services des collectivités et de l'Etat des deux côtés de la baie. Les associations Bretagne Vivante et le Groupe Ornithologique Normand signalent des fauches de roselières au 15 juin, date beaucoup trop précoce pour garantir un bon cycle de reproduction des oiseaux inféodés à ces milieux.
		<i>Opération 14.6 : Restaurer, entretenir et replanter des haies ou des alignements d'arbres d'intérêt patrimonial</i>	Vincent Bichon indique que les bandes enherbées autour des cultures ont bien été mises en oeuvre sur le territoire dans le cadre des aides PAC. Cependant, les cas de figure restent variés sur le territoire, dans la mesure où les bandes enherbées permettent parfois le développement d'espèces qui déclassent les cultures lorsque leur présence est contraire au cahier des charges agricole (escargot par exemple). Les associations Bretagne Vivante et le Groupe Ornithologique Normand précisent que les bandes enherbées n'ont de valeur que si elles sont associées à une évolution spontanée de la végétation.
	<i>Action 1.5 : Maîtriser le développement des espèces animales potentiellement envahissantes</i>	<i>Opération 15.1 : Mettre en place une veille et une information sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives</i>	Des opérations de restaurations de haies et d'alignements d'arbres d'intérêt patrimonial sont possibles dans le cadre des opérations de lutte contre les pollutions diffuses ciblées dans le contrat territorial milieux aquatiques. La communauté de communes Mont Saint-Michel Normandie porte actuellement ces actions sur son territoire.
		<i>Opération 15.2 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces indésirables invasives</i>	
			Le syndicat mixte du SAGE Couesnon, le syndicat mixte Couesnon aval et la communauté de communes Pays de Dol – Baie du Mont Saint-Michel réalisent des actions de recensement et/ou de lutte contre les espèces végétales invasives. Le recensement est intégré au contrat territorial milieux aquatiques du SAGE Couesnon, des opérations d'arrachage de Balsamine de l'Himalaya et de lutte contre la Renouée du Japon sont également réalisées. Un cahier des charges a été élaboré par la communauté de communes concernant la gestion de ces espèces pour limiter leur prolifération.

	<i>Action 1.6 : Développer les connaissances générales sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique de la baie</i>	<i>Opération 16.1 : Encourager la mise en place de programme d'études et de recherches pour le développement d'outils de gestion et l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces</i>	Cendrine Mony présente les axes de recherche menés par le laboratoire Ecobio de l'université de Rennes 1 sur la basse vallée du Couesnon (<i>cf. diaporama</i>) : - cartographie des habitats : réalisée en lien avec le SCOT des Pays de Fougères et de Saint-Malo - recensement des zones humides perdues par mise en culture et artificialisation - suivis piézométriques avec des relevés de températures air/eau sur l'ensemble des marais : permettent de modéliser les hauteurs d'eau des marais - suivi du flûteau nageant sur la RNR de Sougeal depuis 10 ans - suivi du développement des zones de canche : espèce qui se développe sur les zones pastorales situées en zone humide, non appétente car chargée en silice ce qui crée des lésions sur la langue des bovins. Cette espèce nécessite une gestion par fauche régulière pour éviter sa dispersion - imagerie par drone : suivi photographique et thermique des végétations présentes qui permet d'évaluer les variations des niveaux d'eau dans le marais (espèces plus ou moins hygrophiles).
		<i>Opération 16.2 : Contribuer à la mise en place d'outils de suivi du patrimoine et à l'émergence d'un pôle ressource</i>	L'association Amis du rivage de la baie indique qu'il est nécessaire de garder une prudence sur l'orientation d'opérations du nouveau plan de gestion vers le projet de CPIE de la baie. L'échec de l'association inter-départementale 50/35 et l'absence de mise en oeuvre des opérations qui lui avaient été attribuées dans le DocOb par la suite doit rappeler que la rédaction des opérations ne doit pas être ciblée sur un seul opérateur.
		<i>Opération 16.3 : Favoriser le transfert de connaissances entre les acteurs et les territoires de la baie</i>	Suite à la présentation d'un premier projet d'actualisation des opérations relatives aux marais périphériques de la baie, le groupe de travail remarque que la synthèse importante des opérations proposées induit le risque de perdre en opérationnalité du DocOb. Or ce volet opérationnel est ce qui a fait le succès du dispositif en baie jusqu'à présent.
	<i>Action 1.7 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant l'avifaune</i>	<i>Opération 17.3 : Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau</i>	<i>cf. présentation de Matthieu Beaufils lors du groupe de travail du 5 juin 2018</i>
		<i>Opération 17.4 : Poursuivre et mettre en place des suivis ornithologiques sur les marais périphériques</i>	
	<i>Action 1.8 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant les amphibiens d'intérêt européen</i>	<i>Opération 18.2 : Etablir un état des lieux précis des amphibiens de l'annexe IV de la directive Habitats et suivre l'évolution de leurs populations</i>	Cette opération n'a pas été menée au cours de la première phase d'animation du DocOb. Dans le cadre de la structuration de la connaissance naturaliste en baie, des groupes de travail d'experts seront réunis dans les prochains mois. Des choix devront être faits en termes d'espèces à suivre, les financements publics actuels ne permettant de financer un suivi exhaustif de l'ensemble de la faune et de la flore présentes en baie.
	<i>Action 1.9 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant les espèces végétales d'intérêt européen</i>	<i>Opération 19.1 : Suivre sur le long terme la population de Flûteau nageant et ses habitats</i>	Un suivi régulier des stations présentes sur la RNR de Sougeal est réalisé par le conservateur de la réserve et le laboratoire Ecobio de l'université de Rennes 1 (<i>cf. diaporama de Cendrine Mony</i>) . De nouvelles stations ont été découvertes depuis la rédaction du DocOb dans les marais du Mesnil et d'Aucey.
		<i>Opération 19.2 : Favoriser la mise en place d'un programme régional d'études et de recherches sur le Flûteau nageant</i>	

	Action 1.10 : Prendre en compte les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées	Opération 110.1 : Suivre les recommandations de gestion du Plan national d'actions et du plan régional d'actions « Chiroptères »	Le Groupe Mammalogique Breton a indiqué lors d'un échange téléphonique que des enjeux importants ont commencé à être identifiés concernant les populations de chiroptères dans la basse vallée du Couesnon. Des observations régulières de loutre et de campagnol amphibie sont également à signaler et mériteront d'être prises en compte dans le plan d'actions actualisé du DocOb.
		Opération 110.2 : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Flûteau nageant »	Cf. Action 1.9
		Opération 110.4 : Suivre les recommandations de gestion des habitats du Plan national d'actions « Phragmite aquatique »	Cf. présentation de Matthieu Beaufls lors du groupe de travail du 5 juin 2018